

# DES CHOIX RENTABLES POUR TOUS

---

## INTRODUCTION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées examine la question de l'intégration économique des handicapés depuis le début de la trente-quatrième législature. Le Comité s'est rendu dans toutes les régions du pays pour y recueillir le témoignage de personnes handicapées de toutes conditions sociales, de leurs amis non-handicapés, de membres de leur famille, de leurs employeurs et de fournisseurs de services. Toutes ces personnes nous ont transmis des renseignements révélateurs que nous jugeons important de vous communiquer.

Au cours de ces audiences, nous nous sommes rendu compte qu'un nombre impressionnant de particuliers et d'organismes aux intérêts les plus divers partagent le même point de vue sur cette question. Non moins étonnant est le fait qu'un grand nombre d'entre eux estiment être seuls à prêcher dans le désert, à lutter pour des changements. Leur message est essentiellement le même : les Canadiens refusent de remettre en question les mythes entourant les prix à payer pour ces changements. Ils ne se rendent pas compte à quel point il est coûteux, d'un point de vue économique et humain, de refuser de changer les lois, les politiques et les méthodes pour les adapter aux besoins des personnes handicapées.

Les membres de ce Comité permanent ont reconnu, individuellement et collectivement, que ce ne sont pas les décrets et les lois qui génèrent des changements permanents et bénéfiques, mais plutôt la réalité économique et les besoins de la société. Dans une société comme la nôtre, où tout est fonction de la production et de la consommation de biens et de services, ceux qui sont exclus du marché sont fondamentalement marginalisés.

La conclusion tirée par le Comité est simple. Elle figure d'ailleurs dans notre premier rapport à la Chambre des communes, intitulé *S'entendre pour agir* : à l'instar des autres Canadiens, les personnes handicapées ont besoin d'un niveau de vie décent afin de jouir d'une qualité de vie acceptable.

Le Comité a fait une autre constatation au cours de son étude : il existe une corrélation entre tous les problèmes que vivent les handicapés. Par exemple, l'emploi est directement lié au régime fiscal ainsi qu'à l'accès à l'enseignement et à la formation, éléments qui, à leur tour, sont fonction des moyens de transport, du logement et des dispositifs d'aide offerts aux personnes handicapées. Or, pour avoir accès à toutes ces ressources, il faut disposer d'un revenu suffisant.

Pour bien évaluer ce que représente le versement d'un revenu adéquat aux personnes handicapées, les Canadiens doivent tenir compte du fait que ces personnes handicapées qui désirent travailler rencontrent certains obstacles. Nous avons soulevé ce point plus tôt dans notre rapport intitulé *Les personnes handicapées, une réalité*, lorsque nous avons affirmé que «les personnes handicapées qui bénéficient d'un soutien du revenu et qui acceptent un emploi perdent la plupart du temps toute une série de services dont ils ont absolument besoin pour vivre : des services de soutien, des médicaments, des appareils. On ne parle pas d'articles de luxe. Les personnes handicapées qui entrent sur le marché du travail doivent être confiantes que c'est à long terme, que leur chèque de paie sera plus élevé que ce qu'il en coûte pour fonctionner avec leur handicap, et qu'il leur restera un peu d'argent pour vivre (p. 11)».